

Plan de déroulement du congrès

Désignation des secrétaires de séance (syndiquée pour distribuer la parole) et directeur de séance (SD pour animer le débat)

de 8h à 9h Accueil Café + croissants avec le trésorier

de 9h à 9h15 - Pistes de transformations : convergences 5 mn rappel du 1^o congrès
> Sur la base des résolutions du 56^o Congrès de l'UD 45

- Le rapport d'activité 10 mn Bilan de l'action travail santé

Sur les actions de défenses individuelles sur le secteur propagande

de 9h15 à 9h45 - Bilan de la syndicalisation depuis 2012

Bilan financier 2014-17 Bilan des élus 2014-17

de 9h45 à 10h15 - Actualité revendicative : MVT social Gaudier/Lurçat/Gauguin

de 10h15 à 10h45 Pause café

de 10h45 à 11h00 - Les statuts : rappel des fondamentaux

de 11h00 à 11h30 - Propositions de résolutions du congrès CGT éduc'action45- vote
Adoptées à l'unanimité

de 11h30 à 12h00 - Propositions de résolutions du congrès UNSEN-
- lecture des amendements et vote

Adoptées à l'unanimité après lecture correctif et vote.

de 12h00 à 12h30 - Désignation des délégués (délibératif et consultatif) :

- au congrès de l'UNSEN (national) : deux personnes, signatures des personnes désignées

- au congrès de l'Union locale d'Orléans, au moins trois personnes, signatures des doc

de 12h30 à 14h00 Pause repas

de 14h00 à 16h00

Organisation du syndicat

- La direction syndicale

Élections du bureau/CE :

- Rappel des membres de la CE actuelle. 9 hommes/6 femmes, des membres du Bureau actuel.

- **Élections membres de la nouvelle CE et du nouveau Bureau**

- Plan de travail : répartition des tâches

- Secrétaires de sections (réfèrent syndical par établissement)

- Commission financière et de contrôle :

N'ont pas pu être traités les points suivants :

- Repères revendicatifs

- Positionnement au C.A. :-> Aller ou pas au CA ? ->Préconisations au CA

de 16h00 à 17h00 - Élections pro en 2018

de 18h à Fin des travaux avec le pot de clôture traditionnel

- Bilan de la syndicalisation depuis 2012

2012 - 2017 ; multiplication par deux.

Bilan financier 2014-17

- Caisse de solidarité pour actions syndicales futures : provisionner 100€/mois pour caisse, adpoté à l'unanimité
- Dons pour organisations syndicales en lutte : 100€ pour AED 33 ; TFN 100€, UNSEN 100€ (pour un fonds de roulement), adpoté à l'unanimité

Bilan des élus 2014-17

de 9h45 à 10h15 - **Actualité revendicative** : MVT social Gaudier/Lurçat/Gauguin

Aux réunions syndicales de Lurçat, 30 à 40 personnes. Comme dans le privé des impératifs différents entre direction et salariés, le proviseur est sur le court terme là où les profs sont sur le long terme. Le proviseur a pacifié le climat (pas de sanctions, blâmes quand il est arrivé...), mais maintenant est en partance (d'où un suivi des élèves relâché) et veut revenir sur le dédoublement d'horaire qui avait été établi afin de minimiser le nombre d'élèves par classe sur le niveau des secondes ... Suit un mouvement social : deux fois une journée de grève, la deuxième journée a été faite conjointement entre trois lycées de l'agglomération, ce qui est une première et augure de bons combats. Pour l'instant, la hiérarchie n'a pas répondu aux attentes des collègues.

de 10h45 à 11h00 - **Les statuts : rappel des fondamentaux**

Les syndiqués sont propriétaires de leur organisation

Les statuts

Les statuts de chaque organisation CGT préparés et conçus pour permettre réellement aux syndiqués de débattre et de décider

Le 47ème congrès confédéral invite :

- chaque syndicat et/ou section syndicale à avoir une activité permanente et démocratique, à convoquer une assemblée des syndiqués au moins une fois par an, et des congrès régulièrement,
- à bannir toute pratique d'exclusion de syndiqués ou de syndicats fondée sur des différences d'approche en terme d'orientation, dès lors que les statuts et les règles de vie de la CGT sont respectés.

Rappels des idées principales de nos statuts :

Un syndicalisme de masse et de classe de et transformation de la société. Un syndicalisme démocratique

Il n'appartient ni au secrétaire ni aux élus de prendre des décisions en dehors d'une consultation des membres de la CE, du CSD, du congrès. Le syndicat est le seul souverain.

Les statuts doivent être respectés.

de 11h00 à 11h30 - **Propositions de résolutions** du congrès CGT éduc'action45- **vote**

Adoptées à l'unanimité

de 11h30 à 12h00 - Propositions de résolutions du congrès UNSEN-
- lecture des amendements et vote

Adoptées à l'unanimité après lecture correctif et vote, voir amendements (tableur)

de 12h00 à 12h30 - Désignation des délégués (délibératif et consultatif) :

- au congrès de l'UNSEN (national) : deux personnes, signatures des personnes désignées

- au congrès de l'Union locale d'Orléans, au moins trois personnes, signatures des doc
 de 14h00 à 15h00 **Organisation du syndicat:**

La direction syndicale

a une responsabilité cruciale dans la mise en œuvre de notre démarche et pour la réalisation de nos objectifs, notamment en élargissant les responsabilités des adhérents, en accentuant la mixité, en assurant la parité.

- **Élections du bureau/CE** : répartir les tâches au sein du bureau : création d'un secrétaire à l'organisation syndicale, de la commission de contrôle des finances, trésorerie, secrétariat... mais aussi des membres de la CE

- **Rappel des membres de la CE actuelle. 9 hommes/6 femmes**

- **Rappel des membres du Bureau actuel.**

<u>Secrétaire général :</u>	
<u>Secrétaire adjointe :</u> "	
<u>Trésorier :</u>	
<u>Trésorier adjoint</u>	

Farida pour des raisons personnelles ne préfère pas reconduire sa demande au poste de secrétaire adjointe.

- **Membres du nouveau Bureau.**

<u>Secrétaire général :</u>	
<u>Secrétaire(s) à l'organisation :</u>	
<u>Secrétaire(s) à la propagande :</u>	
<u>Secrétaire adjointe :</u> "	
<u>Trésorier :</u>	
<u>Trésorière adjointe</u>	
<u>Secrétaires retraités</u>	

Pour le développement d'un syndicalisme de proximité, au plus près des syndiqués et des salariés, favorisant leur engagement dans le syndicalisme (charte de la vie syndicale), par la formation
Propositions de formations : 1er niveau (vie et outils syndicaux), animation d'un syndicat ou section syndicale, travail santé

Commission financière et de contrôle

Chaque syndicat et chaque autre niveau d'organisation doit se doter d'une politique financière et d'une **commission financière et de contrôle** destinée à impulser la bataille des moyens et assurer le contrôle de la gestion financière et de la communiquer en toute transparence aux syndiqués, (47° congrès).

- Composition de la **commission financière et de contrôle** :

Un ou deux membres pris hors de la CE : élu Jean François

- Organisation des réunions (bureau, CE...),

L'organisation des réunions se fera sur une journée

Périodicité : Par exemple un CSD 4 à 5 fois par an (sur une journée) et une **CE (commission exécutive) si nécessaire de 17h30 à 18h30-19h**

Liens avec autres organisations CGT

Soutien :- Ursen (union régionale : élus, trésoriers, secrétaires départementaux...) dont le congrès a eu lieu en septembre 2016

- Unsen (Union nationale : élus nationaux, service juridique, retraite...)

Soutien de l'interprofessionnel :

- Union départementale Loiret (actions interprofessionnelle et défense individuelle et collective : service juridique le mardi après-midi, existence d'un collectif de défense des immigrés), dont le congrès a eu lieu en juin 2016.

- Unions locales (d'Orléans : congrès en juin 2017, de Pithiviers, de Beaugency, de Gien, de Montargis).

Ces structures offrent un appui aux camarades en difficulté, des formations syndicales (sur les outils syndicaux nécessaires pour se défendre), voir le plan de formation sur notre site web..

Travail interpro :

- Santé au travail et outils de défense syndicale : développement de formations travail santé en avril du 3 au 4 avril 2017 pour le niveau I, du 5 au 7 avril pour le niveau II et du 19 au 21 juin niveau II bis ; en prévision : la création d'un observatoire départemental des conditions de travail (chargé de recenser les atteintes à la santé, d'informer sur les outils de défense et d'agir pour améliorer les conditions de travail).

- En lien avec le syndicat des agents du conseil départemental (ancien SGPEN) pour tracter dans les collèges où nous ne sommes pas présents ;

- En lien avec la CSD (coordination des Services territoriaux départementaux) : pour tracter dans les écoles où nous ne sommes pas présents et constituer une liste de camarades et sympathisants pour les élections de 2018.

- En lien avec le service juridique de l'Union départementale (permanence le mardi de 14h à 18h30, et le mercredi matin sur RDV)

- En lien avec le collectif départemental de l'IHS, intervention notamment de notre camarade Annie à l'UD pour les 80 ans du Front populaire de 1936.

- Rôle des élus et mandatés :

Pour notre syndicat, que les élus soient au courant des situations individuelles, c'est nécessaire et indispensable, cela nécessite de travailler en réseau, et dans les deux sens, pas seulement du syndicat vers les élus mais aussi des élus vers le syndicat.

La défense des collègues doit-être collective afin de créer un rapport de force dans lequel s'inscrivent les élus. Cette défense n'appartient pas seulement aux seuls élus ou mandaté mais à tous. Que le suivi de la défense individuelle soit fait davantage par certains camarades selon leurs compétences est une évidence.

Il est important de partager, de communiquer, d'échanger notamment sur les situations individuelles comme les autres d'ailleurs.

Le syndicat est souverain.

Dans le souci d'un meilleur fonctionnement du syndicat des règles de vie ont été instituées en réunion départementales.

Règles de vie :

- **L'usage des mails** : modalités. Inscrire l'objet du mail, les groupes de personnes concernées (membres CE ou syndiqués...) ; le contenu du mail a but d'information, d'échange et non de polémique ; pour tout problème il est préférable de téléphoner.

Il convient d'inscrire dans le mail si les syndiqués sont toujours d'accord pour recevoir les mails.

- **Compte-rendu de réunions** : les modalités.

→ Il est non exhaustif non polémique (au même titre que les mails), envoyé à la C.E. (pour complément) puis aux syndiqués.

Repères revendicatifs généraux

Une fonction publique d'état basée sur un grade, divisé en corps puis échelons :

La CGT défend le principe de la Fonction publique de carrière et de statut introduit en 1946, où le salarié est embauché sur **son grade** (suite à un concours) et non sur un poste (emploi) qui peut disparaître à tout moment.

Les fonctionnaires ne sont pas titulaires de leur emploi mais de leur grade, qui ne peut leur être retiré qu'en cas de mesure disciplinaire. L'administration est tenue en cas de suppression de l'emploi (poste) du salarié, de lui en proposer un autre correspondant à son corps et à son grade. Donc une société sans chômage et sans précarité existe. Ce n'est pas une question de développement économique mais d'organisation, de structure.

Aujourd'hui la CGT est opposée à la dérive actuelle de la fonction publique plus orientée sur l'emploi occupé par l'agent-e que sur le grade détenu, cas des postes à profil, des contrats à durée déterminée ou indéterminée.

Une école basée sur le principe d'émancipation des élèves et des adultes :

L'école de la réussite pour tous et partout est possible. Elle doit reposer sur des contenus ambitieux et des pratiques pédagogiques conformes à la volonté de démocratiser l'accès au savoir.

Refuser le statu quo ou le mythe réactionnaire d'un "âge d'or" de l'éducation et promouvoir une transformation progressiste de l'école, obligent à en définir les objectifs.

Former l'Homme, le citoyen, le salarié implique une réflexion tout au long de la scolarité, en termes de savoirs et de qualifications: diplômes, accès à la formation continue, "sécurité sociale professionnelle" telle que la revendique la CGT...

Ces objectifs nécessitent une **élévation générale des niveaux de formation** :

- **une scolarisation précoce**, c'est-à-dire dès 2 ans pour les parents qui le souhaitent et obligatoire dès 3 ans jusqu'à 18 ans, puis le plus loin possible en fonction des aspirations personnelles, du projet professionnel... Une solide formation initiale permet une formation continue qualifiante et épanouissante,

- **la création d'un service public de la petite enfance** permettant la socialisation des enfants ainsi qu'un accès à l'emploi facilité pour les deux parents,

- la définition, sous la responsabilité de la Nation, de contenus éducatifs renouvelés. Personnels, salariés, élèves, parents, organisations syndicales, doivent être partie prenante de leur élaboration,

- **la reconnaissance de tous les savoirs permettant l'émancipation de tous**,

- une carte scolaire redéfinie et respectée, au service de l'égalité et de la mixité sur tout le territoire,

- une citoyenneté reconnue.

• une **formation continue de qualité** (en moyen et en temps) **pour les adultes**, pour que le diplôme ne soit pas une fin en soit et un facteur de profondes inégalités.

Pour cela, le **budget global doit viser à "donner plus, autrement et dans l'école" à ceux qui rencontrent des difficultés pour accéder aux savoirs** : éducation prioritaire, zones rurales, traitement de la "difficulté ordinaire", de celle des primo-arrivants, des gens du voyage, intégration des élèves handicapés... Cela nécessite des personnels statutaires qualifiés, des structures spécialisées, maintenues et développées.

Pour viser la réussite de tous et l'épanouissement de chacun, **l'école doit s'ouvrir au monde des autres professionnels de l'enfance et de l'adolescence. Elle doit travailler en équipe pluridisciplinaire** (éducateurs de jeunes enfants, spécialisés, de rue, psychomotriciens...).

La mise en place d'une école de qualité et pour tous passe d'abord par l'octroi nécessaire **de moyens supplémentaires**.

- Positionnement au C.A. :

-> **Aller ou pas au CA ?**

Est-ce toujours pertinent d'aller au CA à chaque réunion ?

Pendant que nous sommes en réunion institutionnelle nous ne sommes pas sur le terrain !

Mais il peut-être aussi important d'aller au C.A. car y sont données des informations notamment sur la DHG.

Des situations différentes selon le contexte :

Au CA, le choix des listes varie selon les établissements, en fonction du rapport de force : au lgt Monod liste CGT Snes, à Benjamin liste CGT FO.

Donc cela pose la question des alliances au CA, les alliances sont possibles selon le contexte, dans l'objectif de l'unité d'action.

-> **Préconisations au CA**

Axes revendicatifs, en conseil d'administration des établissements scolaires Elu(e)s CGT

Collège

1) Recrutement contrat non titulaire

Stopper le recrutement de contrats non titulaires (CAE, CA, AED). : Car personnels précarisés et corvéables à souhait par la direction. Aucune garantie d'avenir pour la personne recrutée (contrat à durée déterminée de plus en plus court, de moins en moins renouvelé).

Les représentants CGT des personnels assurent la défense des personnels non titulaire en poste et militent pour leur titularisation sans condition.

2) Dotation Horaire des établissements

Ne pas entrer dans le discours de l'administration qui consiste à expliquer « que le vote ne porte pas sur le montant de la DGH mais sur sa répartition ».

Dotation insuffisante = Répartition insuffisante. Ne pas accepter les DGH, quand les dotations ne répondent pas entièrement aux besoins.

3) Heures supplémentaires.

Lutter pour que les « volants » d'heures supplémentaires, soit transformés au minimum en BMP (bloc de moyens provisoires) mais surtout en heures poste.(9 heures ou 18 heures) et demander des postes de titulaires et pérennes.

4) Conseil pédagogique

Défendre l'expression démocratique de tous les membres de la communauté éducative. L'instauration du conseil pédagogique ou d'enseignement dans un établissement ne doit se faire que sous la condition qu'il soit ouvert à tous. Si ces conditions ne sont pas remplies, refus de participation.

5) Défendre la formation initiale et publique dans les établissements :

Dans le premier degré : La mise en place des EPEP (Établissement Public d'Enseignement Primaire) incombera aux municipalités et aux communautés de communes. Elle nourrira la logique d'autonomie des écoles républicaines, d'aggravation des écarts entre elles et de mise au pas des enseignants qui seront sous la férule d'un CA dominé par les élus locaux. Elle permettra surtout de grandes économies et institutionnalisera la mise en concurrence de ces groupements

d'établissements, comme dans le secondaire.

-

En collège : Favoriser la réussite de tous les élèves en garantissant un parcours commun d'acquisition de connaissances larges, leur permettant de se construire un avenir scolaire et professionnel à partir d'une orientation positive : Vigilance active sur l'option « découverte professionnelle » et refus de l'apprentissage à 14 ans. Orienter n'est pas sélectionner.

En lycée général : Refus de tout vote cautionnant la réforme remaniant profondément et en toute hâte les voies et enseignements technologiques (menacés), les disciplines reléguées et globalisées dans des modules annualisés et non pérennisés :

En lycée professionnel : les conseils d'administration doivent donner un avis sur les créations et suppressions de classes. Alors qu'un vote favorable à la mise en place de Bac Pro en 3 ans pouvait se concevoir lorsque les deux systèmes cohabitaient (3 et 4 ans), aujourd'hui il ne se justifie plus dans la mesure où nous sommes dans un processus de généralisation. Voter contre toute nouvelle suppression de BEP.

6) -Lycée des métiers

Opposition à la labellisation, facteur de concurrence entre établissements et de réduction de l'offre de formation dans les bassins et districts par un regroupement généralisé en pôles de formation professionnelles et technologiques.

7) L'apprentissage sous couvert de CFA public

La priorité doit être donnée aux formations sous statut scolaire. Opposition à l'ouverture de formation par apprentissage dans les EPLE.

8) Relation école entreprise

Défendre une école indépendante, émancipatrice et égalitaire pour les élèves face aux attaques du libéralisme. Le seul but de l'école ne doit pas être seulement l'insertion des jeunes dans l'entreprise (en oubliant bien sûr tout sens critique !) : Les projets CLEE, journée de l'entreprise, entreprendre au lycée, doivent prendre en compte l'aspect droit et code du travail, aborder la question de la relation employeur / employé et des organisations syndicales représentatives du personnel.

9) Soutenir les revendications des autres catégories de personnel (ATOS.par exemple

- Élections pro en 2018

- Dès juin 2018 Tractage dans tous les établissements où nous sommes présents
- En septembre 2018 Tractage sur tous les établissements du Loiret
- Décembre 2018, relance téléphonique/SMS des camarades et sympathisants n'ayant pas votés.

- Quelques **pistes de transformations** susceptibles de nous aider efficacement dans nos objectifs de conquête

Pistes de transformations : convergences

> Résolutions 56 ° Congrès de l'UD 45

> **1 page 52 Résolution 1:** Convergence **Services Publics et privé** : passe, dans notre Syndicat par la mise en débat, les revendications Salaires Emplois Ré-industrialisation pour que Public/Privé convergent, **actions interprofessionnels**: participer aux manifestations, à la distribution de tracts, soutenir les camarades en grèves, y compris sur leur lieu de travail (cas du soutien devant l'entreprise aux camarades de Brossard en grève pendant un mois en juin 2017, des camarades de sécurité SERIS SECURITY devant l'entreprise Fabre à Gien ... cas de la fermeture des bureaux de poste sur l'agglomération d'Orléans ; débattre avec nos camarades de la nécessité d'un service public, c'est aussi les sensibiliser à privilégier l'Education nationale sur l'éducation privée qui profite des moyens publics aux dépens du service public, pour une fonction publique zéro chômeurs, zéro profits capitalistes, exemple d'un contre modèle au capitalisme dominant, basé sur le grade et la qualification et non sur le poste !

- Les convergences sont aussi **intergénérationnelles** en assurant la continuité syndicale des retraités par exemple; mais aussi en accueillant les jeunes arrivés sur le lieu de travail...

- les convergences **intersyndicales** locales, par établissement au CA par exemple, voire départementale, (vers unité d'action?)?

- Les convergences concernent également **la place des femmes** dans notre syndicat dont le métier est à dominante féminine (80% de femmes dans le primaire, 60 % dans le secondaire). A ce titre sont proposées deux femmes dans le bureau, comme trésorière et secrétaire à l'organisation syndicale.

- Nous rappelons la **résolution du 51° congrès sur la démocratie syndicale**: destinée à mettre en action le maximum de camarades.

> **2 page 54 Résolution 2:** Convergence des **Services Publics ; par la création un collectif des 3 versants de la FP** (d'Etat, territoriale et d'hospitalisation).

> **3 page 55 Résolution 3:** Développer la **Protection Sociale** (esprit du Programme du CNR) contre le paritarisme et **pour une démocratie sociale** (- retour du vote du budget de la Sécurité sociale dans les caisses de sécurité sociale et vote par les seuls assurés sociaux, intégration du risque « chômage » dans le champ d'action de la sécurité sociale et du risque de dépendance, abrogation de la loi Evin de 1989 qui a ouvert le champ de l'assurance maladie au secteur privé, suppression du plan Juppé).

> N'oublions pas que si la Résistance et la Déportation ont été oubliés après guerre c'est pour mieux attaquer les conquêtes initiées en pleine Guerre, en 1943, pour reconstruire le pays. Oui, le Progrès Social ça sert sortir des crises et des guerres puisqu'il dégonfle les profits, les spéculations...les divisions du peuple.

> **4 page 57 Résolution 4:** Partager l'idée **que l'Hôpital Public** doit rester le pivot du système de soins.

> **5 page 59 Résolution 5:** Faire **connaître ce que l'on a gagné** par une politique de transport respectueux de l'environnement et donc nos revendications dans le Loiret en particulier en lien avec notre champ de syndicalisation.

> **6 page 69 dernière Résolution:** Nous sommes convaincu que c'est par une **CGT forte en adhérents-e-s** cherchant en permanence le développement **d'une vie interne démocratique** la plus forte possible que nous pourrions entraîner avec nous les salarié-e-s vers la sortie de crise du capitalisme et changer la société. En effet, c'est avec la CGT à construire à l'aide de chaque résolution débattue au Congrès de l'UD 45 que nous faisons société. Les besoins sociaux de chacun-e et dans chaque profession font société en priorité....tout découle de ces réponses aux besoins que nous voulons donnant du sens au Progrès Social.

> Que peut-on dire d'une société qui empêche toute réponse à ces besoins fondamentaux pour vivre " TOUTES, TOUS ENSEMBLE " ? Pour nous c'est aussi le Bien être, l'Egalité et la Solidarité, contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie, contre le sexisme et pour la parité femme-homme.

> Quelle place elle laisse à la culture, l'histoire, la politique et le syndicalisme par exemple si les salarié-e-s notamment sont soumis à des Conditions de vie intenable?

> Nos revendications spécifiques professionnelles doivent baigner dans ce cadre Interprofessionnel y compris avec les retraites.

Le rapport d'activité du secrétaire départemental

Le rapport d'activité identifie les **avancées** et les **difficultés** rencontrées pour accélérer le renouveau de la CGT.

Bilan de l'action travail santé :

Au niveau départemental, l'action pour les bac pro GA (lancée en novembre 2013) a permis de mettre à distance l'employeur qui mettait la pression sur les collègues (par des devoirs vacances notamment) et d'obtenir des formations dès cette année (depuis février).

Une même action a été engagée pour au sujet de la réforme des Stidd.

Saisie du CHSCT de la part du syndicat pour demander une enquête (de droit) sur l'impact de la réforme du collège. Nous avons reçue une fin de non recevoir.

Sur l'usage des fiches registres et danger grave depuis novembre 2013, dans un collège rural :

- Des problèmes récurrents des parents qui agressent les professeurs par le biais notamment du carnet de correspondance : une collègue (à la demande de la cgt éduc) a accepté d'écrire dans le registre, elle a obtenu non seulement une réponse du chef d'établissement mais surtout des excuses faites par le parent. Il faut savoir qu'au sujet des fiches hygiène, santé et sécurité l'employeur a obligation de réponse et de résultat.

- A l'accueil, le mur est moisi, (induisant des risques de santé pour l'agent qui y travaille) depuis mars 2013, suite à un gros orage ; une fiche registre appuyée ensuite d'une fiche danger grave et imminent ont été remplies. Malgré le déni de l'employeur sur la fiche danger grave et imminent, (car pour l'employeur il faut être à l'article de la mort pour légitimement remplir une fiche de cet ordre), l'entreprise privée est venue réparer le mur.

- Des problèmes souvent de chauffage, notamment à la cantine où mangent les professeurs et dans les salles de cours, inscrits dans les fiches registres, les problèmes ont été réglés sur le champ. Il faut savoir que le non respect des températures minimales vous autorise à poser un droit de retrait.

- Face aux entraves au travail d'un chef d'établissement (retrait de retenues posées à des élèves sans motif valable, dispense d'élève d'une matière), des écrits ont été déposés dans le registre santé et sécurité au travail puis dans le registre danger grave et imminent (récapitulant l'ensemble des entraves au travail).

- Sur la base des multiples écrits dans le registre santé et sécurité, le syndicat a demandé une visite au CHSCT départemental. Le Chsct a relégué les risques socio organisationnels comme étant de simples ressenti, faisant fi des principes élémentaires du droit à la santé (directive européenne de 1989). Par contre, sur l'aspect technique, le Chsct a été très vigilant, l'ensemble du matériel et des matières dangereuses des salles de SVT et physique-chimie a été remplacé par un matériel et matière adaptée à l'usage des élèves.

De même le matériel de technologie qui n'était pas aux normes de sécurité a été carterisé.

Limite :

La même action proposée en STIDD a été rejetée par les collègues qui craignaient voir leur ancienne machine remplacée.

- Droit de retrait a été déposé suite à des attouchements d'un élève sur une professeur. La chef d'établissement s'est opposée à cette action, menaçant les collègues concernés. Après cette action le rectorat a envoyé une lettre menaçant les collègues de retrait de salaire, voire de sanctions disciplinaires. Mais au bilan rien n'est arrivé, le droit de retrait ayant été posé dans les règles de l'art, notamment déposé individuellement et par écrit. - Ce droit de retrait a été suivi d'un écrit dans le registre danger grave et imminent, envoyé au CHSCT.

Limites :

- Par contre, à un écrit dans le registre danger grave et imminent ou d'un droit d'alerte (lancé par le syndicat) doit faire suite une enquête du CHSCT, ce qui n'a pas été le cas. L'employeur estime en général que cela n'est pas nécessaire. Or la loi lui impose de faire une enquête.

Ht
page

Une solution envisageable : Les camarades du Cantal et du Maine et Loire ont saisi l'inspecteur du travail, qui a adressé au rectorat une lettre lui rappelant ses obligations (*code du travail L 4121, l'article du 5.7 du décret 82-453 du 28 mai 1982*) « *Face à l'exercice du droit d'alerte comme de l'écrit dans le registre danger grave et imminent, il n'appartient pas à l'employeur de juger l'opportunité du droit d'alerte ou du danger grave et imminent. Dès qu'il est alerté, l'employeur a deux obligations : procéder à une enquête immédiatement avec le représentant du personnel et prendre les mesures qui s'imposent. L'employeur ne peut se dégager de cette obligation ou retarder l'enquête au motif qu'il n'y a pas urgence.* »

En interprofessionnel, a été mis en place depuis avril 2014, en coopération avec le secteur formation de l'Union départementale, des formations travail santé avec les outils syndicaux pour reconquérir du pouvoir au sein des établissements. **Cette année les dates sont les suivantes,**
le premier niveau du 3 au 4 avril,
le second du 5 au 7 avril
Pour le deuxième niveau bis, du 19 au 21 juin 2017.

A venir, il est prévu de mettre en place un Observatoire départementale des conditions de travail au sein de l'Union départementale, destiné à recenser les atteintes au travail, à la santé, d'informer les salariés sur leurs droits en matière de santé au travail, sur les outils syndicaux à disposition pour agir... Cela nécessite que des camarades s'investissent dans ce secteur, d'abord en se formant. Je rappelle que **tout salarié (syndiqué ou non a droit à 12 jours de formation syndicale), ne peut pas les prendre sert les intérêts de l'employeur et dessert l'action syndicale. Non formé, le syndiqué est sujet à croire le discours de l'employeur ses faux arguments, son interprétation tronquée du droit...** Il ne tient qu'à nous de renverser la vapeur et de se mettre en position d'offensive et non de courber l'échine face aux multiples attaques des libéraux.

Sur les actions de défenses individuelles,

-Au même titre que pour la santé au travail le point faible est l'action commune, le risque de sectorialiser les tâches est d'isoler les camarades dans leurs actions, en laissant aux seuls élus et mandatés les responsabilités de défendre les salariés, alors qu'il s'agit de fédérer les forces de chacun, d'unifier et créer un rapport de force.

Un exemple, lors de la défense de notre camarade dont le poste a été supprimé, très peu de syndiqués de la CGT éduc'action 45 étaient présents, alors que l'action était impulsée sur un mouvement de grève nationale. Heureusement, sous les conseils de l'Observatoire fédéral des conditions de travail nous avons fait appel à l'interprofessionnelle qui était présente et peser de tout son poids dans la balance. Nous remercions encore les camarades de s'être déplacés.

Sur le secteur propagande

Depuis mars 2012, Colette et Christophe ont mis en place un site Web syndical départemental, qui recense 80 mille vus depuis sa création, 470 articles, destinés à informer les salariés sur les actions départementales et sur les outils syndicaux à disposition. On peut estimer les 80 mille comme insuffisants au regard des millions de vus sur Youtube, sauf que notre site n'a pas vocation à s'adresser aux monde entier mais seulement au département.

Par contre, il serait possible, voire souhaitable de mettre sur Youtube des vidéos de nos actions syndicales catégorielle et interprofessionnelle.

A partir de 2014, sous l'impulsion de Quentin et Brice un 4 pages pour le primaire a été diffusé notamment par l'intermédiaire des camarades territoriaux de l'agglomération orléanaise. L'objectif étant d'investir le primaire et de monter une liste de professeurs des écoles pour les élections de 2018.

Depuis décembre 2016, un Echo des bahuts a été mis en place suite à la décision de l'URSEN destinée à informer les salariés sur les actualités régionales et départementales dans l'Education nationale.

Notre camarade Fabien (ITRF, ingénieur et technicien de recherche et formation) élu à son CHSCT du rectorat a mis en place deux pages Face Book, l'une reprenant le site Web de la CGT éduc'action Orléans-Tours et l'une plus spécifique aux ITRF

Propositions de résolutions

Résolution 1

Convergences :

Une action syndicale efficace suppose d'assumer et assurer un ensemble de convergences indispensables pour mettre les salariés en mouvement. Ces convergences sont les suivantes, **convergence entre salariés et retraités** (inciter notamment les camarades à pérenniser leur syndicalisation à la CGT une fois à la retraite, les intégrer dans nos instances et nos actions...), **convergence intergénérationnelle** (avec le collectif jeunes de la CGT, les syndicats étudiants et lycéens...), **convergence public-privé** (convergence d'action de combat interprofessionnel, mais aussi pour combattre par exemple la notion diffuse que les fonctionnaires seraient des privilégiés et donc qu'il conviendrait de niveler par le bas les droits des salariés, alors que la fonction publique n'est non pas basée sur des privilèges mais sur des droits, suivant un statut, avec une qualification selon un grade et non un poste, un salaire continué à la retraite...), **convergence entre usagers et salariés**, ainsi pour la défense d'un service public de qualité, les agents de la poste comme de la RATP ont fait appel aux usagers), **les convergences intersyndicales**, **les convergences femmes-hommes** contre les inégalités imposées aux femmes, sont un levier pour l'amélioration des conditions de travail de tous les salariés. L'ensemble de ces convergences sont à créer, à développer, à nourrir afin de briser l'isolement syndical, salarial, induit par le libéralisme et mettre l'ensemble de la société en action.

Résolution 2

Unité d'action syndicale orientée sur des propositions combatives

Notre travail en intersyndicale est indispensable, mais nous ne le concevons ni comme une simple acceptation des décisions prises par le syndicat majoritaire, ni comme la recherche systématique de revendications à minima pour maintenir l'unité. Il s'agit de faire des **propositions combatives** qui auront plus de poids si elles sont reprises par une intersyndicale au complet et d'étudier les propositions des autres forces syndicales en fonction de l'intérêt des personnels. Tout en travaillant loyalement avec les autres syndicats, nous n'avons pas à nous interdire de lancer des appels, y compris seuls, s'ils sont nécessaires pour les personnels que nous défendons.

Résolution 3

Du danger des actions de grèves isolées et sectorielles

L'absence de mise en avant de revendications autre que le retrait de la loi travail qui aurait touché l'ensemble des salariés du privé et du public a pesé pour élargir la lutte à tous les secteurs, et les actions telles que des meetings de lutte, capables d'ancrer le mouvement dans une population en colère ont été beaucoup trop rares. C'est pourquoi nous maintenons nos critiques à l'égard des directions nationales, fédérales et confédérales (y compris les nôtres) lorsqu'elles ne proposent que des « journées d'action » isolées les unes des autres, qu'elles ne mettent pas en avant les revendications capables d'unifier les salariés et de faire converger les luttes et qu'elles appellent à des journées sectorielles lorsque celles-ci affaiblissent une mobilisation d'ensemble.

Résolution 4

Rôle de la formation et de l'Éducation nationale

Pour nous le rôle émancipateur de la formation et de l'Éducation doit permettre à chacun de devenir un adulte libre et responsable, de s'insérer dans la vie sociale, de se réaliser pleinement en tant que personne et d'élargir son horizon culturel. Cet objectif n'a jamais fait partie des objectifs fixés par les différents gouvernements qui suivent la volonté des capitalistes. Les inégalités sociales et territoriales se sont aujourd'hui accentuées sous l'effet de l'austérité. Nous nous opposons aux réformes, aux décisions budgétaires qui accentueront encore ces inégalités.

Résolution 5

Travail, santé, bien être

Aujourd'hui, la lutte syndicale passe essentiellement par les pétitions, les grèves, les manifestations, les tracts. Or il existe d'autres outils légaux qui permettent d'améliorer les conditions de travail, non pas seulement pour lutter contre les multiples dégradations, mais pour reprendre la main sur notre travail, sortir des logiques libérales capitalistes, induisant burn-out, dépressions, suicides.

Remettre les salariés en mouvement passe aussi par l'appropriation **d'outils simples mis à disposition de tous par le législateur que sont les fiches registres santé et sécurité, les fiches dangers graves et imminents, les droits de retrait, d'alerte, les chs et chsct, le document unique d'évaluation des risques...** Pour cela, la CGT a mis en place des formations fédérales (Ferc) et départementales (à la bourse du travail) et des publications régulières sur le site Web, CGT educ45.

Résolution 6

Contre les discriminations et pour une société plus juste

La lutte contre toutes les discriminations (racisme, xénophobie, homophobie, sexisme) doit nous préoccuper également. Force est de constater que les politiques, les discours, les actes racistes ne sont pas le seul fait du Front National que nous devons évidemment dénoncer. Les logiques discriminantes cherchent à diviser les travailleurs et à faire passer au second plan les questions sociales. Nous devons toutes les combattre sans exception.

[Adoptées à l'unanimité](#)
